

Un coup de sang a suffi : Dina Rupil est interdite de matches pendant deux ans ! Fan de son aîné footballeur, elle va se consoler à la patinoire grâce au cadet...

Coup de sac

La commission pénale et de contrôle de l'Association suisse de football (ASF) ne plaisante pas avec les mères des espoirs un peu trop passionnées. Dina Rupil, de Fleurier, dans le Val-de-Travers, en sait quelque chose. Au début de cette année, elle a payé rubis sur l'ongle près de 300 francs d'amende à l'ASF (étrange qu'une association privée puisse s'ériger en tribunal auprès d'une spectatrice !) et se résigne surtout à une interdiction de terrain pour 24 mois, valable pour tous les matches de l'ASF sur territoire suisse.

Motif invoqué à l'appui de la « condamnation », publiée le 23 janvier dernier dans « Foot Hebdo », organe officiel de l'ASF : « insultes et coup de sac à main sur la tête de l'arbitre » !

Prise au jeu

On imagine un mouton noir des stades, une bagarreuse taillée en hooligan, une teigne, et l'on rencontre un chou petit bout de femme de 40 ans au tempérament et à la gentillesse latins.

Que s'est-il donc passé ?

« Regardez-moi, dit-elle : je pèse à peine 43 kilos ! Je n'aime pas le sang et je suis plutôt végétarienne. Je suis une femme tolérante et pas dangereuse pour un sou. »

Qu'à cela ne tienne ! Elle a déboursé sans discuter ses 200 francs d'amende plus 30 francs de frais. Voire, elle a tenu à régler personnellement l'amende de 50 francs infligée au FC Fleurier. Il n'empêche que l'ASF a décidé de la priver de stade pendant deux ans, et que Dina se fait un point d'honneur de respecter cette incontrôlable sanction. Au fait, le foot ne l'a intéressée que parce que son fils Bruno, 15 ans, milite dans les juniors C du FC Fleurier. Elle n'a jamais suivi d'autres parties et jure qu'elle n'est pas du genre à couvrir 100 kilomètres pour un match, sauf pour son fils, bien entendu. Mais elle s'est prise au jeu et, par la grâce de la maternité, s'est transformée en spectatrice passionnée...

« C'était à fin octobre, se rappelle-t-elle. Il faisait beau temps et il y avait plus de monde que d'habitude autour du terrain. Fleurier avait pris plusieurs buts en première mi-temps, puis l'équipe s'était ressaisie et menait avant la fin du match par 4 à 3. L'adversaire, c'était Bethlehem, un club de la banlieue bernoise. Les esprits s'étaient échauffés à cause des décisions arbitrales qui scandalisaient les spectateurs. Et voilà que

juste avant la fin, il siffle un pénalty contre Fleurier et que Bethlehem égalise. Les gens étaient très excités et contestaient cette décision. Les injures volaient partout, mais moi, contrairement à ce qu'affirme l'ASF, je ne l'ai pas injurié. Je n'ai pas bougé de ma place, seulement, quand l'arbitre est sorti, protégé par les entraîneurs, eh bien pouf ! je lui ai donné un petit coup de sac à main sur la tête ! C'était un geste impulsif et bête, je le reconnais, mais absolument sans danger. Dans mon sac, il n'y avait que les clés de ma voiture et mon porte-monnaie.

Question d'amour-propre

« D'ailleurs, je suis très vite allée présenter mes excuses à l'arbitre et il m'a dit comme ça : « Ah bon, vous m'avez donné un coup de sac sur la tête ? » Je m'étais excusée, en ajoutant toutefois qu'à mon avis, il avait mal arbitré cette rencontre.

« J'ignore ce qui s'est passé ensuite. Quelqu'un lui a-t-il monté la tête ? Je pense en tout cas qu'il aura été vexé qu'une petite femme comme moi ait osé

lui taper dessus avec mon sac. Il a seulement eu mal à son amour-propre. Mais j'ai reconnu mes torts. J'ai réitéré mes excuses dans une lettre à l'ASF, car même si je trouve ça plutôt rigolo, je pense que j'ai donné un bien mauvais exemple et je mérite une punition. La seule réponse que j'ai reçue est venue un mois plus tard : sanctions... »

« J'espérais quand même que ces messieurs auraient relativisé les choses... L'idée de faire opposition m'a traversé l'esprit à cause de l'accusation d'injure qui est infondée. Mais j'y ai renoncé. Pour moi, faire opposition c'est vouloir changer la loi et je ne m'en sens pas le droit, car je suis quand même considérée comme une étrangère. Et puis... c'est une bagatelle ! Il y a eu des choses tellement plus dures dans ma vie... »

Dina Rupil, née Alves, possède la nationalité suisse depuis 1985. D'origine portugaise, elle s'est installée à Fleurier le jour de ses 20 ans et n'a plus quitté ce village où elle a épousé un Italien dont elle est devenue veuve en 1976. Elle a deux fils et une fille de 18 ans. Son histoire a fait d'elle une polyglotte qui

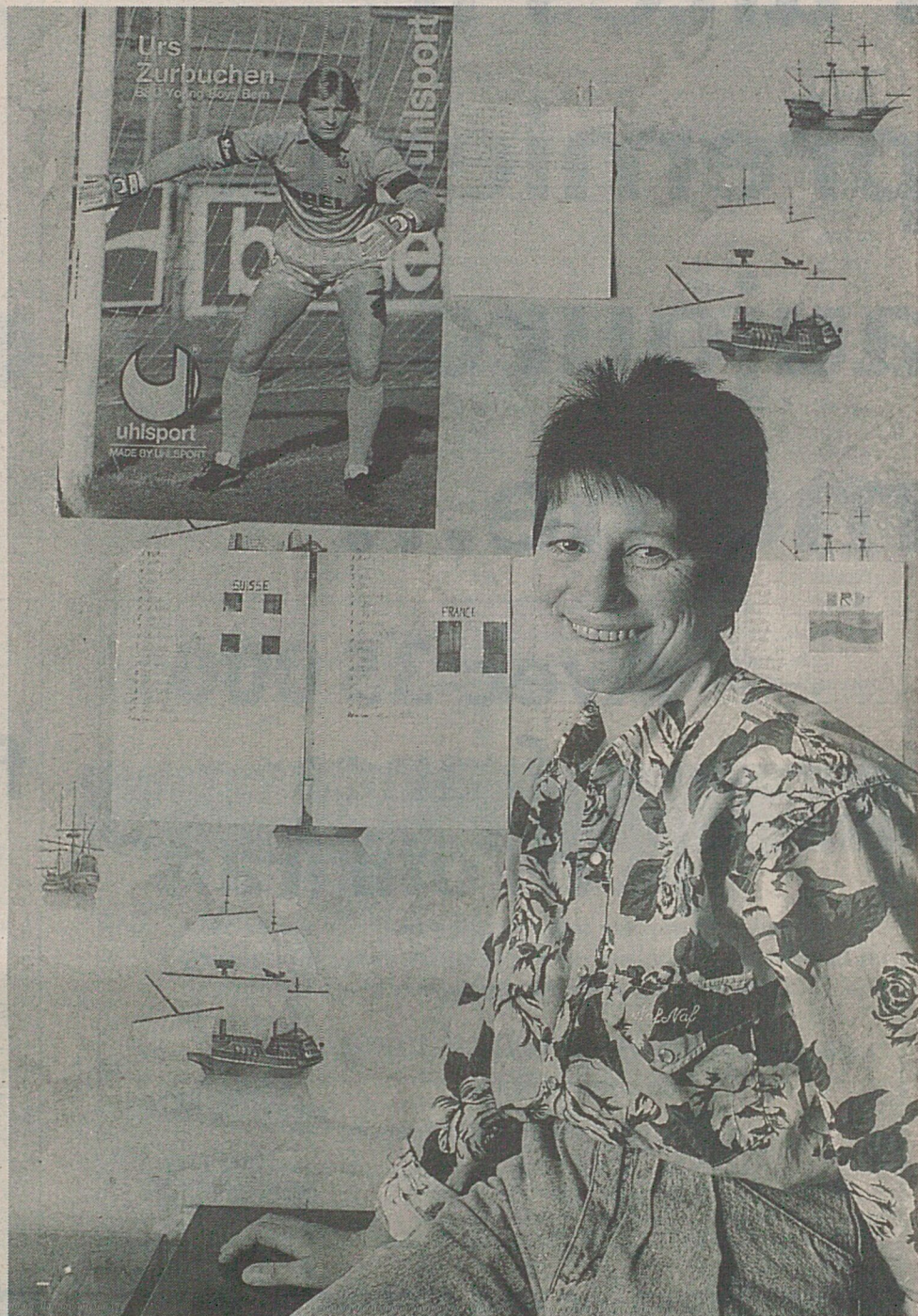
parle portugais, italien, espagnol et français.

Drôle de gendarme...

De son côté, le président du FC Fleurier, Jean-Jacques Revaz, condamne bien sûr tous les excès, mais semble considérer que le petit coup sur la tête donné par Mme Rupil ce jour-là a bel et bien fait d'elle une tête de Turque. Et de conter finalement cette anecdote savoureuse : « Il y a quelques années, on avait un gendarme qui suivait les matches de hockey. Il se tenait au bord de la patinoire d'où il ne cessait de hurler « Pourris ! » aux arbitres qu'il s'empresait d'aller protéger à la sortie. Personne n'est jamais parvenu à lui faire entendre qu'il y avait là une certaine contradiction... »

Les « hooligans » du Val-de-Travers paraissent décidément plutôt pittoresques. Quant à savoir s'ils sont réellement dangereux, laissons la toute-puissante « Commission pénale et de contrôle de l'ASF » face à ses écrasantes responsabilités...

Propos recueillis par Jean-Bernard Vuilleme



Malgré les sanctions, Dina Rupil n'en perd pas son sourire méridional pour autant.

Photo Pierre Bohrer